



BAREMES HONORAIRES TTC POUR LA VENTE

Locaux à usage d'habitation

PRIX DE VENTE	HONORAIRES MAXIMUM
Jusqu'à 100 000 €	10%
De 100 001 € à 160 000 €	9%
De 160 001 € à 250 000 €	8%
De 250 001 € à 350 000 €	7%
350 001 € et plus	6%

Les honoraires sont à la charges du vendeur sauf convention expresse différente entre les parties précisées dans le mandat

BAREMES HONORAIRES TTC POUR LA LOCATION

Locaux à usage d'habitation

À LA CHARGE DU BAILLEUR	À LA CHARGE DU LOCATAIRE
Indice ALUR au m ² selon zone concernée* + 3 €/m ² pour l'établissement de l'état des lieux + Entremise pour appartement = 80 € Entremise pour villa = 150 €	Indice ALUR au m ² zone concernée* + 3 €/m ² pour l'établissement de l'état des lieux
Trois zones : - Zone très tendue (Paris et départements voisins) 12 €/m ² - Zone tendue (28 agglomérations de plus de 50 000 habitants) 10 €/m ² - Hors zone (reste du territoire) 8 €/m ²	



BAREMES HONORAIRES HT POUR LA VENTE
Locaux commerciaux, droit au bail,
cession de commerces et/ou entreprises

PRIX DE VENTE	HONORAIRES MAXIMUM
Jusqu'à 100 000 €	10%
De 100 001 € à 250 000 €	9%
De 250 001 € à 500 000 €	8%
De 500 001 € à 1 000 000 €	7%
1 000 000 € et plus	6%

Les honoraires sont à la charges du vendeur sauf convention expresse différente entre les parties précisées dans le mandat

BAREMES HONORAIRES HT POUR LA LOCATION
Locaux à usage professionnel

À LA CHARGE DU PRENEUR

14 % HT du loyer annuel

Les honoraires pour la location ne couvrent pas la rédaction du bail ni l'état des lieux